



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 09/05/2022

### **L'Etat poursuit les travaux de sécurisation des étangs de Corot à Ville d'Avray.**

**Les travaux de sécurisation des barrages des étangs de Corot à Ville d'Avray, site classé au titre du code de l'environnement, se poursuivent et vont permettre de prévenir le risque de submersion en cas de pluies exceptionnelles et préserver ce site remarquable.**

Les premiers travaux de consolidation du barrage amont et le réaménagement de ses abords ont été totalement réalisés.

Les conclusions favorables du commissaire-enquêteur saisi dans le cadre de l'enquête publique ouverte en février dernier vont permettre de continuer la procédure d'expropriation touchant la société Homya (ex-Gecina), propriétaire des 502 m<sup>2</sup> de parcelle de terrains. Sur ce terrain, seront menés les derniers travaux de sécurisation conduits par le Centre des monuments nationaux.

Ces travaux restant portent sur la consolidation du barrage aval, avec la création d'un déversoir ; leur réalisation permettra la remise en eau complète des étangs. Sont également prévus, un confortement du talus du barrage aval et une plantation d'arbres dans le but de « masquer » les habitations depuis les étangs et d'ainsi reconstituer le cadre paysager. Les travaux entrepris respecteront ce site exceptionnel et protégé.

La finalité essentielle des travaux consiste à protéger la population de Ville d'Avray et de Sèvres en réduisant très fortement le risque de débordement et de rupture lors de phénomènes pluvieux d'une exceptionnelle intensité, avec une gestion progressive et maîtrisée de la situation.